



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT, le Neuf JUIN,**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23

**Étaient présents** : R. MARTEL TRIGANCE - G. BARRA - S. ALLEG - B. MONTAGNE – A. HERNANDEZ, **Adjoint**  
J-M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELLUIN –  
J. DUBOIS – P. GINER – J-L. GIRAUD - J. HENSELER — S. LAINE – M. MARTEAU - E. MENUT –  
C. OBYN SELINGUE – N. PERRICHON - A. RASKIN – J. RAYNAUD - M. RAYNAUD, **Conseillers**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Conformément à la Directive Européenne Cadre sur l'Eau de 2000, à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 et suite aux conclusions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010-2015), l'État a demandé qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) soit élaboré sur la Siagne afin de mettre en œuvre une politique locale cohérente en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour satisfaire l'ensemble des usages, tout en préservant la ressource en eau, les milieux aquatiques et les zones humides.

Le SAGE est un outil de prévention, de planification et de concertation à travers deux documents: le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement, opposable à l'administration et aux tiers.

La démarche du SAGE se déroule en plusieurs grandes étapes :

- L'émergence qui comprend d'une part, la rédaction d'un rapport préliminaire résumant les enjeux du bassin versant et justifiant la démarche (approuvé en janvier 2011). D'autre part, l'arrêté préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE de la Siagne pris le 6 décembre 2011. Ce périmètre comprend 26 communes dont celle de Tourrettes.
- L'instruction qui amène à la constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette instance locale de concertation chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE est composée de représentants de collectivités territoriales (nominatif), d'usagers et de l'État. Cette phase s'est achevée avec l'arrêté de la composition de la CLE pris le 14 mai 2013.
- L'élaboration qui comprend un état des lieux, l'élaboration de différents scénarios pour définir la meilleure stratégie de gestion du bassin de la Siagne et la rédaction des documents du SAGE (rapport de présentation, PAGD, règlement, rapport environnemental).
- L'approbation avec une enquête publique et un arrêté préfectoral approuvant le SAGE.
- La mise en œuvre et le suivi.

L'arrêté préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE de la Siagne a été pris le 6 décembre 2011. Ce périmètre qui épouse le versant de la Siagne comprend 26 communes dont celles de la commune de Tourrettes.

Compte tenu des élections municipales, les représentants des collectivités territoriales de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Siagne doivent être désignés.

La commune de Tourrettes étant membre de la Commission Locale de l'Eau, les candidats suivants sont proposés pour être désignés comme représentant au SAGE :

- M. Michel RAYNAUD

A obtenu au premier tour :

- M. Michel RAYNAUD : 23 voix

M. Michel RAYNAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés le Conseil Municipal,

## DECIDE

- **DE DESIGNER** M. Michel RAYNAUD, membre de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de la SIAGNE, représentant la commune de Tourrettes.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire afin de mener à bien l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE